## Compte- rendu du conseil municipal Du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30. On notait l'absence (excusée) de deux conseillers, D. Giraud et N. Ville, mais la présence inhabituelle de 4 personnes non-membres en raison du premier point de l'ordre du jour :

<u>Participation Citoyenne</u>: Le major Berna et le gendarme Morin de la gendarmerie de Boën sur Lignon sont venus nous exposer en détail ce dispositif qui a pris il y a déjà quinze ans (2006) la relève de « Voisins Vigilants ». Ils ont répondu aux nombreuses questions des participants, liées en grande partie à la montée de l'insécurité et des nuisances en général. Le conseil se prononce à l'unanimité pour sa mise en place. Une convention va donc être rédigée par la gendarmerie. Elle en définira le protocole avec les noms des participants et sera signée par la sous-préfecture. Une réunion publique, avec là encore participation de la gendarmerie, sera organisée ensuite à l'attention des habitants de Marcoux.

<u>Rénovation de la mairie</u>: rappelons que lors du dernier conseil, les attributions des lots 5 (Plâtrerie-Peinture) et 8 (Ravalement de Façade), avaient été ajournées, la première pour négociations, la seconde pour consultation (lot infructueux). Ce délai supplémentaire nous a conduits à retenir les propositions des entreprises suivantes :

- Lot N° 5 : Forez-Décor pour 31 900 €.
- Lot N° 8 : Ets Fernandez pour 25 832 €.

Le conseil donne son accord sans restriction pour la signature des contrats.

Entre-temps, les travaux ont commencé avec la démolition de la cantine qui nous a réservé une mauvaise surprise : la dalle reposait sur un plancher en partie pourri. Il convient donc de la refaire intégralement. Malgré le coût supplémentaire engendré (11 500 €), les négociations évoquées ci-dessus pour les lots 5 et 8, nous permettent de rester à un total de 232 000 € pour les travaux, dans les limites du budget fixé (hors honoraires).

Admission en non-valeur : Une erreur d'appréciation lors du transfert de l'assainissement à l'Agglo nous amène à déclarer une somme de en non-valeur. Même si son montant n'est que de 6,70 €, une délibération est nécessaire : pas d'opposition.

Modification de contrat de travail : La réorganisation nécessaire pour le fonctionnement du périscolaire à la rentrée prochaine, suite à deux récents départs en retraite, nous amène à porter le contrat « d'agent technique territorial à temps non complet » d'Isabelle Roche de 18 heures à 25 heures par semaine. Cette disposition est votée à onze voix contre une.

## **Questions diverses:**

- <u>Plan de relance 2021 pour « l'école numérique »</u>: l'acquisition de 3 ordinateurs et de 5 tablettes supplémentaires s'avère nécessaire. Compte tenu des subventions attendues et de la participation du Sou des Ecoles, il restera une somme de 155,60 € à la charge de la commune. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- <u>Décision modificative</u>: Lors de l'établissement du budget investissements, une erreur d'affectation d'écriture de 55 000 € a été commise, sans que cela ne porte à conséquence. La rectification est approuvée sans opposition.
- <u>Concours de Pétanque des Elus</u> : Il se déroulera le 28 août prochain après-midi place Moizieux à Boën. Marcoux sera représenté avec 3 triplettes.
- <u>Abribus de La Bruyère</u> : Il devrait être installé pour la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.